



# LE PORTE DRAPEAU dans un Bouquet Provincial

- **Préambule**

De tout temps, en tout lieu, chaque société développée a cherché à créer un emblème qui lui permette de se reconnaître, de se regrouper, mais aussi de transmettre à l'entourage un message, qu'il soit religieux, confraternel, ou belliqueux.

Cet affichage public, par des images ou par des textes, renseignait sur l'identité et la mission de la société.

Qu'il soit fanion, étendard, bannière ou drapeau, cet emblème possède un pouvoir particulier, symbolisant une foi, un idéal, une nation.

Les Compagnies d'arc, les Clubs, les Familles, les Rondes et les Confréries ont eu sans doute, et ce depuis leur création, chacune leur drapeau. C'est un héritage de notre patrimoine, chargé d'histoire, de traditions. Le drapeau des anciennes compagnies a souvent comme base un drapeau Français. Une nouvelle compagnie en créant son drapeau, peut privilégier les symboles de sa compagnie et de l'archerie.

Pour présenter le drapeau lors du Bouquet Provincial, il faut un homme ou une femme représentatif de la société qui le mandate : c'est le **Porte-drapeau**.

- **1<sup>er</sup> chapitre : Sa tenue et son comportement.**

- Le Porte-drapeau devra disposer d'une tenue vestimentaire irréprochable et définie par sa société.
- Dans tous les cas le Porte-drapeau devra porter des gants blancs, en respect à l'emblème porté.
- Le Porte-drapeau doit être couvert (coiffure de sa Société, béret, casquette de marin-pêcheur ou canotier ....) et ne doit se découvrir en aucun cas, notamment aux offices religieux.
- Le baudrier se porte sur l'épaule droite (afin de ne pas masquer les décorations éventuelles). Les drapeaux sont portés « *au sautoir* », le bras replié vers le torse.
- Le port des écharpes, médailles et des épinglettes est autorisé.
- Le Porte-drapeau ne doit pas être armé.
- Il conviendra de respecter la tenue en évitant le port de sac ou de sacoche.
- En toutes circonstances, le Porte-drapeau doit avoir une attitude digne, rester sobre et ne doit ni fumer, ni utiliser son téléphone ou appareil photo dans l'exercice de sa fonction.
- Le drapeau doit faire l'objet de tous les soins de la part du Porte-drapeau lors de son utilisation et de sa conservation.

- **2<sup>ème</sup> chapitre : Son rôle.**

- a. Salut au drapeau de la Compagnie organisatrice,**

Le Porte-drapeau, dès son arrivée à la mairie ou au lieu d'accueil, doit suivre le rituel de salut au drapeau souvent réglé par le maître de cérémonie.

Quand s'élève la sonnerie ou le roulement de tambour, le Porte-drapeau incline son drapeau bras tendu.

- b. Présence du drapeau lors de l'enregistrement au greffe,**

Lors de son passage au greffe, le Porte-drapeau valide sa présence et le drapeau recoit un numéro d'ordre de sa place dans le cortège (il peut être donné précédemment).  
Le Porte-drapeau doit toujours garder ou faire garder son drapeau en toutes circonstances.

**c. Présence au monument aux morts :**

Les Porte-drapeaux arrivent en cortège, se placent de part et d'autre du monument et saluent celui-ci.

Ils saluent également à la sonnerie aux morts et jusqu'à la fin de la minute de silence. Ils relèvent le drapeau dès le début de l'hymne national.

A l'issue de la cérémonie, au moment où les autorités se présentent pour les remerciements, le drapeau « *est au pied* ».

Si les autorités enlèvent leurs gants, le Porte-drapeau doit en faire autant.

Les Porte-drapeaux repartent en ordre (on ne replie jamais les drapeaux devant un monument mais à une certaine distance de celui-ci).

**d. Présence lors de l'échange des bouquets,**

Le Porte-drapeau peut être convié à participer à la cérémonie de l'échange des bouquets et dans ce cas suivra le rituel réglé par le maître de cérémonie.

**e. Présence dans le défilé en tête de sa Société**

Tout au long du défilé le porte-drapeau doit rester digne et faire honneur à sa Société.

Le porte-drapeau doit gérer l'espace devant lui de manière à ne pas risquer de gêner ses prédécesseurs avec son drapeau, ni distancer sa société.

En passant devant les officiels, le porte-drapeau salue en inclinant son drapeau dans le sens de la marche sans s'arrêter. Il reste couvert et ne salue pas de la main.

Le salut en inclinant la hampe à l'horizontale se fait uniquement devant le Président de la République.

**f. Présence à l'office religieux**

En fin de défilé, le Porte-drapeau doit suivre les indications des arbitres ou des organisateurs.

Il y a lieu de saluer l'autel à l'arrivée.

Le drapeau est maintenu « *au sautoir* ». Ce n'est que lorsque l'officiant invite à s'asseoir que le Porte-drapeau pose le drapeau « *au pied* » et s'assoit.

Au moment de « *l'élévation* » (cérémonie de rite catholique), les drapeaux sont mis « *au sautoir* » et sont inclinés pendant que l'officiant présente le pain et le vin.

Il y a lieu de saluer l'autel à la sortie.

**g. Présence à la proclamation des résultats et remise des récompenses.**

Le Porte-drapeau doit être présent, surtout dans le cas où sa compagnie est récompensée. Il suit les consignes des organisateurs pour son positionnement.

Le Porte-drapeau est debout avec le drapeau « *au sautoir* » pendant l'hymne national.

-----